

N° D'ORDRE : 2020-161

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 06****Excusé : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 8 Décembre 2020****SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

8-DELIBERATION PORTANT REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – CUISINE CENTRALE – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances laquelle explique que l'autorisation de programme votée en 2013, révisée en 2020 doit faire l'objet d'ajustement pour l'exercice 2021 afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

En effet, au-delà des marchés non soldés à ce jour, il convient d'inscrire la somme de 187 000 € en crédit de paiement pour 2021 compte tenu des travaux à prévoir sur la toiture ainsi qu'au niveau de la chambre froide.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous

Dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Montant total
Opération										
Cuisine centrale - 201101	10 118,35 €	61 315,00 €	321 063,52 €	2 491 091,24 €	242 255,51 €	57 847,59 €	68 136,64 €	59 046,88 €	187 000,00 €	3 497 874,73 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif</i>										
Recettes										
Subvention CD83	125 000,00 €		500 000,00 €	562 500,00 €					62 500,00 €	1 250 000,00 €
Fonds de concours TPM				23 339,00 €	23 339,00 €					46 678,00 €
FCTVA		1 566,00 €	9 663,00 €	469 004,00 €	39 739,59 €	9 489,32 €	11 177,13 €	9 686,05 €	30 675,48 €	581 000,58 €
Autofinancement		59 749,00 €		1 132 767,11 €	179 171,92 €	48 358,27 €	56 959,51 €	49 360,83 €	93 824,52 €	1 620 196,15 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- D'autoriser Monsieur le Maire à réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour l'aménagement d'une cuisine centrale.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT